



Points de considération particulière

- Il s'agit du cinquième niveau professionnel et c'est une certification **facultative**
- L'Instructor Trainer (IT) doit avoir une bonne connaissance des normes et procédures de l'ACUC.
- Il est certifié et conforme aux exigences de la norme ISO 24802-2, il est supérieur au niveau d'Advanced Instructor de l'ACUC.

Introduction

Remarque : En cas de divergence entre ce texte et la version anglaise de cette norme, en raison de retards dans la traduction ou d'autres causes, la version anglaise doit être considérée comme la version valide.

La certification ACUC Instructor Trainer est une certification **facultative** accessible aux Advanced Instructors de l'ACUC qui remplissent une série de prérequis. Outre les fonctions d'Advanced Instructor de l'ACUC, cette certification permet également d'enseigner, d'évaluer et de certifier le cours d'Entry Level Instructor, ainsi que le cours d'Open Water Instructor de l'ACUC. Les Instructor Trainers peuvent également, grâce à un crossover ACUC, évaluer et certifier jusqu'au niveau d'Open Water Instructor de l'ACUC les candidats déjà Instructeurs d'autres organisations reconnues par l'ACUC. Ils peuvent également enseigner certaines spécialités pour lesquelles ils ont demandé et obtenu la qualification d'Instructeur de spécialité auprès de l'ACUC.

Il s'agit d'une norme internationale de l'ACUC et elle est donc toujours soumise aux différentes législations nationales ou locales. En cas de législations différentes de la présente norme, la délégation nationale ou régionale de l'ACUC, le cas échéant, doit demander par écrit au siège de l'ACUC une **dérogation** à la présente norme afin de se conformer à la législation de la région, en joignant à sa demande les documents appropriés. Pour être valables, les dérogations, le cas échéant, doivent figurer à la fin de chaque document normatif spécifique.

Dans les cas où les législations locales ou nationales sont plus restrictives que la norme ACUC, alors la législation locale prévaudra, mais si la norme ACUC est plus restrictive, alors la norme ACUC prévaudra, car en se conformant à la norme ACUC plus restrictive, logiquement la législation locale sera également respectée.

1. Champ d'application

Cette norme spécifie les compétences minimales en matière de sécurité à acquérir lors de **la formation de plongeur récréatif** au niveau d'Instructor Trainer de l'ACUC. Elle s'applique uniquement à **la formation contractuelle** et à la certification en plongée récréative.

2. Définitions

Aux fins des normes de l'ACUC, les définitions suivantes s'appliquent. Veuillez noter que tous les termes présentés ci-dessous ne figurent pas nécessairement dans une norme spécifique.

2.1 ACUC : Entité fournissant des systèmes de formation et de certification en plongée sous-marine récréative.

2.2 Certification : Confirmation qu'un étudiant a satisfait à toutes les exigences d'un cours conformément à la norme spécifique, telle qu'émise par l'ACUC.

2.3 Compétences : Ce qu'un plongeur peut faire une fois certifié

2.4 Compétences aquatiques : connaissances transmises dans un environnement humide (eau de piscine, eau de mer, etc.)

2.5 Conditions préalables à la formation : Ce dont un plongeur a besoin ou les conditions à remplir avant de commencer la formation

2.6 Connaissances théoriques : connaissances transmises dans un environnement sec (salle de classe, bord de piscine, etc.)

2.7 Cours de plongée sans certification : Cours de plongée où les participants ne reçoivent pas de certification ACUC à la fin du cours, comme par exemple, l'introduction à la plongée, le rafraîchissement de plongée, la flottabilité de plongée, etc.

2.8 Définitions de formation :

- Observer : être observateur dans un cours mais sans aucun type de participation

- Assister : en plus de ce qui précède, assister à la formation d'un cours sous la supervision directe d'un Instructeur de niveau supérieur
- Former : en plus de tout ce qui précède, former dans le cadre d'un cours sans avoir besoin de la supervision d'un Instructeur de niveau supérieur
- Évaluer : outre tout ce qui précède, évaluer par soi-même ou avec d'autres évaluateurs, les performances des candidats
- Certifier : outre tout ce qui précède, délivrer les attestations des candidats.

2.9 Eau confinée : Piscine d'une profondeur adaptée à l'activité, ou plan d'eau offrant des conditions similaires (profondeur maximale 6 mètres / 20 pieds)

2.10 Eau froide : eau à moins de 10 °C / 50 °F de sa température moyenne la plus élevée ou eau à 10 °C / 50 °F ou moins

2.11 Eau libre : Plan d'eau sensiblement plus grand qu'une piscine offrant des conditions typiques d'un plan d'eau naturel rencontré dans la région où se déroule la formation.

2.12 Équipement de base : Équipement composé des éléments suivants :

- Masque
- Palmes
- Tuba

2.13 Équipement de plongée : Équipement composé des éléments suivants :

- Masque,
- Palmes
- Tuba,
- Bouteille
- Détendeur,
- Système de gaz respiratoire alternatif, qui pourrait aller d'un simple système octopus à un système respiratoire double avec une alimentation en gaz respiratoire séparée,
- Système de support de bouteille et dispositif de contrôle de la flottabilité comprenant (le cas échéant) un système de lestage à largage rapide,
- Manomètre submersible (moniteur de pression de gaz respiratoire),
- Moyens de mesurer la profondeur et le temps et de limiter en toute sécurité l'exposition au gaz inerte,
- Combinaison de plongée (si appropriée).

Remarque : Des environnements spécifiques peuvent nécessiter un équipement supplémentaire approprié (par exemple, une aide à la navigation sous-marine, un couteau/un dispositif de coupe).

2.14 Espaces confinés : condition qui s'applique lorsqu'il n'y a pas d'accès direct à la surface, comme à l'intérieur d'une épave, d'une caverne, etc.

2.15 Formation à la plongée en eau libre: expérience de formation en eau libre sous la supervision directe d'un Instructeur qualifié, comprenant au moins les activités suivantes :

- Briefing
- Préparation à la plongée
- Vérifications avant la plongée
- Entrée dans l'eau
- Procédures de descente
- Activité sous-marine
- Procédures de remontée et de surfacage
- Sortie de l'eau
- Debriefing
- Procédures post-plongée
- Enregistrement de la plongée.

2.16 Gaz respiratoire : mélange approprié d'oxygène et d'azote.

2.17 Instructeur de plongée : une personne qualifiée, certifiée par l'ACUC pour enseigner, évaluer et certifier les plongeurs.

2.18 Niveaux de connaissances :

- Basique : sait comment...
- Intermédiaire : sait comment et pourquoi...
- Avancé : sait comment, pourquoi et aussi, sait comment l'enseigner...

2.19 Scuba : (Self Contained Underwater Breathing Apparatus) Appareil Respiratoire Sous-marin Autonome.

2.20 Spécialité sèche : Cours de spécialité sans formation aquatique, comme par exemple, les premiers soins, l'administration d'oxygène, etc.

2.21 Visibilité réduite : condition qui s'applique lors d'une plongée de nuit ou lorsque la visibilité est inférieure à la longueur d'un bras, quelle qu'en soit la raison, etc.)

3. Compétences d'un Instructor Trainer de l'ACUC

Un Instructor Trainer de l'ACUC doit être formé pour posséder les compétences, les aptitudes et l'expérience nécessaires, en plus des connaissances d'un Advanced Instructor, pour enseigner, évaluer et certifier les cours d'Entry Level Instructor de l'ACUC et pour enseigner, mais non évaluer ni certifier, le programme d'Open Water Instructor. Il peut également évaluer et certifier, par le biais de la formation crossover, des Instructeurs d'autres organismes reconnus par l'ACUC, avec l'autorisation préalable de l'ACUC. Les Instructor Trainers de l'ACUC doivent plonger dans le respect des paramètres suivants :

- Plonger et guider les plongeurs jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres / 130 pieds,
- Plongez et s'assurer que les autres plongent uniquement lorsque le soutien approprié est disponible à la surface,
- Plonger et s'assurer que les autres plongent dans des conditions égales ou meilleures que celles dans lesquelles ils ont été formés.
- Assister les plongeurs certifiés dans de nouveaux environnements que l'Instructor Trainer connaît bien.

Accompagnés d'un Instructeur ACUC de niveau supérieur, les Instructor Trainers certifiés ACUC peuvent acquérir une expérience progressive au-delà de ces paramètres (sauf en profondeur) et développer leurs compétences dans la gestion de conditions de plongée plus difficiles, ce qui leur permet d'obtenir des qualifications supérieures. Si une formation ou une expérience supplémentaire est requise, elle ne peut être dispensée que par un Instructeur ACUC qualifié. Les Instructor Trainers ACUC peuvent également enseigner avec d'autres organisations. Cependant, pour accéder à la qualification supérieure ACUC (Instructor Trainer Evaluator - ITE), ils doivent se consacrer exclusivement à l'ACUC pour l'enseignement de cours de plongée de tout niveau. Leur promotion doit être préalablement approuvée par la direction de l'ACUC, qui peut la refuser sans justification.

4. Prérequis à la formation

Pour être admissible à la formation, conformément à cette norme, l'étudiant doit satisfaire aux prérequis suivants :

- **Âge minimum** : 22 ans
- **Exigences de santé** : Les candidats doivent faire l'objet d'un examen médical afin de déterminer s'ils sont aptes à pratiquer la plongée récréative.
- **Certifications prérequis** : Advanced Instructor de l'ACUC. Être Instructeur spécialisé ACUC dans au moins sept spécialités, dont deux sont : Diving Emergency Responder (DER) et O2 Emergency Responder (O2ER).
- **Cours enseignés** : avoir au moins 150 plongeurs certifiés lors de l'évaluation, avec les conditions suivantes :
 - Certifier **au moins** 2 nouveaux Divemasters et
 - Certifier **au moins** 60 nouveaux plongeurs, tous niveaux y compris les spécialités, **au cours des 24 derniers mois**.
- **Expérience de plongée** : 100 heures de temps de fond (200 plongées)
- **Exigences en matière de documentation** : Les candidats doivent signer la décharge de risque de l'ACUC, les formulaires de pratiques de plongée sécuritaires, le formulaire de conduite éthique, etc. Ces formulaires sont inclus dans la trousse de l'Instructor Trainer et sont également téléchargeables sur le site Web privé de l'ACUC.

5. Ratios Instructeur/étudiant pendant la formation

- **Théorie (en classe ou en piscine)** : Aucune limite
- **Eaux confinées** : 10 élèves par Instructeur, avec 4 élèves supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 20 élèves.
- **Eau libre** : 8 élèves par Instructeur, avec 2 élèves supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 12 élèves.

6. Informations introductives

Les informations suivantes doivent être mises à la disposition des étudiants avant ou pendant le premier cours :

- Prérequis selon le point 4,
- Limitations de la qualification éventuelle,
- Portée du cours,
- Procédures de cours,

- Coûts, assurances et questions contractuelles selon les réglementations nationales,
- Exigences en matière d'équipement, qui comprennent, au minimum : palmes, masque, tuba, bouteille et valve, dispositif de contrôle de la flottabilité avec gonfleur basse pression, détendeur, source d'air alternative (par exemple, système octopus), système de lestage, combinaison de plongée (le cas échéant), manomètre submersible, chronomètre et profondimètre (ou ordinateur qui effectue au moins ces 3 fonctions), couteau (sauf si la loi ou la réglementation du site de plongée l'interdit), tables de plongée ACUC, boussole et dispositif de signalisation d'urgence
- Exigences de certification selon le point 10,
- Législation et exigences légales relatives à la plongée.

7. Contenu du cours relatif aux connaissances théoriques

Les candidats doivent déjà avoir les connaissances d'un Advanced Instructor, plus :

7.1 Techniques d'enseignement :

Les étudiants doivent avoir une connaissance approfondie de :

- Enseignement et évaluation du cours d'Entry Level Instructor
- Enseigner le cours d'Open Water Instructor
- Évaluation des candidats Instructeurs d'autres organisations

De plus, le candidat devra démontrer à un Instructor Trainer Evaluator qualifié la qualité de la préparation, de la planification et de la présentation des cours en eau confiné et en eau libre, ainsi que des démonstrations de RCR simulées. Pour l'évaluation de ces cours, l'évaluateur doit utiliser les formulaires d'évaluation des présentations de l'ACUC.

8. Contenu du cours relatif aux techniques de plongée

8.1 Compétences de plongée en eau confinée :

Outre les compétences déjà acquises en tant qu'Advanced Instructor, les élèves doivent être capables d'exécuter les exercices suivants. Chaque exercice doit être maîtrisé en eau confiné avant d'être exécuté en eau libre.

- Enseignement et évaluation du cours d'Entry Level Instructor
- Enseigner le cours d'Open Water Instructor
- Évaluation des candidats Instructeurs d'autres organisations

De plus, le candidat devra démontrer de manière satisfaisante à un Instructor Trainer Evaluator qualifié ses compétences en eau confinée. Pour l'évaluation de ces compétences, le formulaire d'évaluation des pratiques aquatiques de l'ACUC doit être utilisé.

8.2 Compétences en plongée sous-marine en eau libre (y compris les techniques de sauvetage) :

Outre les compétences déjà acquises d'un Advanced Instructor, les étudiants seront capables d'exécuter les compétences suivantes dans des conditions typiques de l'environnement local.

- Enseignement et évaluation du cours d'Entry Level Instructor
- Enseigner le cours d'Open Water Instructor
- Évaluation des candidats Instructeurs d'autres organisations

De plus, le candidat devra démontrer de manière satisfaisante à un Instructor Trainer Evaluator qualifié ses compétences en matière de simulation en sauvetage de plongeurs en effectuant au moins un sauvetage en eau libre. Pour l'évaluation de ces compétences, le formulaire d'évaluation des compétences pratiques en sauvetage et premiers soins en eau de l'ACUC « Water practical skills of Rescue and First Aid evaluation » doit être utilisé, ainsi que le formulaire d'évaluation des compétences pratiques en eau de l'ACUC « Water practical skills ».

9. Paramètres de formation pratique

- Toutes les compétences seront présentées, supervisées et évaluées par un Instructor Trainer Evaluator de l'ACUC, présent dans l'eau à chaque séance. L'Instructor Trainer Evaluator sera en contrôle direct des élèves tout au long des séances.
- Lorsqu'il s'agit de plongées en eau libre, avant de participer à des plongées, l'étudiant doit avoir démontré des connaissances théoriques et des compétences de plongée en eau confinée suffisantes pour être en mesure d'effectuer les plongées en eau libre dans les conditions existantes.
- La profondeur maximale lors des plongées d'entraînement ne doit pas dépasser 25 mètres / 80 pieds

- Toutes les plongées d'entraînement en eau libre doivent être effectuées de jour, dans des eaux permettant un accès vertical direct à la surface. Elles ne doivent donc pas être effectuées dans des cavernes sous-marines ni sous la glace.
- Lors des plongées en eau libre, l'élève doit au moins être équipé d'un équipement de plongée conforme à 2.13 (voir la section Définitions).
- Conformément à l'article 5, le nombre maximal d'élèves par Instructeur de plongée, dans des conditions idéales de supervision et d'accompagnement sous l'eau, est de huit. Le nombre maximal d'élèves par assistant qualifié pour la supervision et l'accompagnement sous l'eau est de deux. Un élève ne doit jamais être laissé sans surveillance, que ce soit dans l'eau ou sous l'eau.
- Avant toute plongée en milieu naturel, l'Instructeur de plongée doit préparer un plan d'urgence. À proximité immédiate du site de plongée, il doit y avoir :
 - Une trousse de premiers soins adaptée
 - Une unité d'oxygène d'urgence d'une capacité de délivrance d'au moins 15 l/min pendant au moins 20 min.
 - Système de communication adapté pour alerter les services d'urgence.
- L'Instructeur de plongée doit annuler ou interrompre la plongée en eau libre si les conditions environnementales ou l'état physique ou mental de l'élève le rendent nécessaire.
- Un maximum de 3 plongées d'entraînement quotidiennes sera autorisé

10. Exigences en matière d'évaluation et de certification

10.1 Connaissances : L'étudiant doit démontrer, au moyen du test écrit¹fourni par l'ACUC, sa connaissance de la théorie de la plongée sous-marine selon le point 7 et sa connaissance des compétences selon le point 8.

10.2 Heures de formation : Le candidat doit suivre au moins 100 heures de formation/évaluation spécialisée et doit inclure les sujets décrits au point 10.3 ci-dessous, sous la direction d'un Instructor Trainer et/ou d'un évaluateur qualifié.

10.3 Techniques d'enseignement : L'étudiant doit démontrer à un Instructor Trainer Evaluator, au moyen d'au moins 2 présentations en classe, sa connaissance des techniques d'enseignement, agissant en tant que Instructor Trainer, conformément aux points 7 et 8. Les candidats doivent donner/participer à au moins 4 présentations théoriques. Ils doivent présenter au moins deux présentations : l'une sur un sujet choisi par eux, l'autre sur un sujet choisi par les évaluateurs. Ils doivent également participer à au moins deux autres présentations en tant qu'évaluateurs, sous la supervision des Instructor Trainer Evaluators. Les sujets abordés peuvent être ceux des formations, de l'Open Water Diver à l'Open Water Instructor (voir quelques exemples ci-dessous). Les candidats doivent suivre les directives établies dans le document « Fiches d'évaluation des présentations » de l'ACUC. Ce document définit clairement les points et les critères d'évaluation des présentations. Les candidats doivent réussir deux types d'examens : l'un portant sur des sujets non techniques (normes, procédures, etc.) et l'autre sur des aspects techniques liés à la plongée, basés sur les points abordés dans les nombreux manuels de plongée de l'ACUC. Exemples de sujets :

- Équipement
- Physique de la plongée
- Problèmes médicaux liés à la plongée
- Utilisation des tables de plongée ACUC, théorie de la décompression, ordinateurs de plongée
- Environnement de plongée
- Planification de la plongée
 - Planification et préparation, en mettant l'accent sur la prévention des situations de panne d'air et des urgences
 - Procédures d'urgence
 - Gestion/prévention des accidents
- Communications, sous l'eau et en surface
- Assistance au plongeur (soi-même/binôme)
- Pratiques de plongée sécuritaires recommandées (conformément au document de l'ACUC à ce sujet)
- Niveau d'Instructor Trainer concernant :
 - Formation continue et comment obtenir des niveaux ACUC plus élevés
 - Aperçu de l'industrie de la plongée (autres organismes de formation, CMAS, ISO, RSTC, etc...)
 - Aperçu des cours de formation continue (spécialités)
 - Planification des cours théoriques
 - Planification des cours de techniques en eau confinée
 - Planification des cours de techniques de navigation en eau libre
 - Normes et procédures de l'ACUC
 - Assurance qualité ACUC

10.4 Compétences en plongée : L'étudiant doit démontrer de manière satisfaisante à une équipe d'évaluation composée d'au moins 2 Instructor Trainers Evaluators de l'ACUC, les compétences en plongée conformément au point 8.

¹Si, pour une raison quelconque, l'étudiant ne peut pas passer l'épreuve écrite, l'Instructeur peut lui faire passer un examen oral basé sur l'épreuve écrite fournie par l'ACUC. Dans ce cas, l'Instructeur transposera les réponses orales de l'étudiant à l'épreuve écrite. Dans tous les cas, l'épreuve écrite doit être réalisée, soit directement par l'étudiant, soit indirectement par l'Instructeur, à partir de ses réponses orales. Les Instructeurs peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des épreuves supplémentaires à l'étudiant, mais l'épreuve fournie par l'ACUC doit être effectuée.

10.4.1

Eau Confiné : Le candidat devra démontrer à un Instructor Trainer Evaluator qualifié ses compétences personnelles en plongée, ainsi que sa préparation, sa planification et son enseignement (y compris le briefing et le débriefing), son encadrement et sa capacité à résoudre des problèmes lors d'au moins deux présentations pédagogiques en eau confinée, parmi les thèmes de cours ci-dessous. Il devra également évaluer au moins deux présentations pédagogiques sur les thèmes ci-dessous et s'exercer à conseiller l'Instructeur.

- Montage et démontage du système de plongée
- Entrées et sorties
- Lestage adéquat
- Vidange de l'embout buccal (tuba et détendeur)
- Récupération du détendeur (sous l'eau)
- Descentes et remontées contrôlées
- Nage sous-marine (plusieurs styles)
- Exercices de contrôle de la flottabilité (y compris la méthode pivot)
- Retrait et remplacement du masque (sous l'eau)
- Techniques de système de parrainage (copain/copain)
- Nage en apnée en surface avec tuba et système de plongée complet
- Retrait et remplacement du système de lestage
- Retrait et remplacement de l'équipement de plongée (sous l'eau)
- Exercices d'urgence en cas de panne d'air (y compris la respiration en binôme et la respiration sur octopus)

10.4.2 Eau libre : Le candidat, équipé de son équipement complet, devra démontrer à un Instructor Trainer Evaluator qualifié, la qualité de la préparation, de la planification et de la prestation des cours (y compris le briefing et le débriefing), de l'encadrement et de la supervision du groupe, ainsi que de la résolution de problèmes, lors d'au moins deux présentations d'enseignement des techniques d'eau libre, comme indiqué dans cette section. Le candidat devra également évaluer au moins deux présentations sur les sujets décrits dans cette section et mettre en pratique les techniques de conseil aux Instructeurs lors de ces présentations. Les sujets pourraient être :

- Inspection de l'équipement
- Entrées et sorties
- Lestage adéquat
- Vidange de l'embout buccal (tuba et détendeur)
- Récupération du détendeur (sous l'eau)
- Descentes et montées contrôlées
- Nage sous-marine (plusieurs styles)
- Retrait et remplacement du masque (sous l'eau)
- Exercices de contrôle de la flottabilité
- Techniques d'assistance aux plongeurs
- Retrait et remplacement du système de lestage
- Retrait et remplacement de l'équipement de plongée (dans l'eau)
- Exercices d'urgence en cas de panne d'air (y compris la respiration en binôme et la respiration sur octopus)

10.5 Exigences supplémentaires : Les Advanced Instructors doivent également être capables de :

- Préparer au moins 2 Entry Level Instructors, qui doivent réussir l'évaluation effectuée par un Instructor Trainer avec la participation active du candidat Advanced Instructor
- Participer en tant qu'observateur à au moins 2 cours complets d'Open Water Instructor (cette exigence pourrait être levée s'il n'y avait pas de cours d'Open Water Instructor dispensés, dans l'année, dans un rayon de moins de 50 km du domicile du candidat).

11. Plongées de formation

Aucune plongée de formation supplémentaire, à l'exception de celles auxquelles l'élève participe en tant que Divemaster, Entry Level Instructor, Open Water Instructor, Advanced Instructor ou Instructor Trainer en formation, n'est requise pour ce niveau.

12 Certification du candidat

Les candidats seront certifiés en tant que Instructor Trainers de l'ACUC lorsqu'ils auront satisfait à toutes les exigences

13 Qualifications du candidat

Une fois le cours terminé, l'Instructor Trainer de l'ACUC sera en mesure de :

- Plongez jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres / 130 pieds et toujours accompagné d'au moins un autre plongeur certifié.
- Être capable de guider des groupes de plongeurs en eau libre sans supervision.
- Être capable d'enseigner, d'évaluer et de certifier tous les niveaux jusqu'aux cours de niveau Divemaster inclus, sans supervision
- Être capable d'enseigner, d'évaluer et de certifier le cours d'Entry Level Instructor.
- Être capable de faire des crossovers d'Instructeurs d'autres agences reconnues par l'ACUC
- Être capable d'enseigner, mais pas d'évaluer ou de certifier, le cours d'Open Water Instructor, sous la supervision directe d'un Instructor Trainer Evaluator de l'ACUC.
- Être capable d'enseigner toutes les spécialités pour lesquelles l'Instructor Trainer détient ou obtient la certification d'Instructeur de spécialité

14. Dérogations

Aucune demandée